



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES

Direction départementale
des territoires

Service Eau,
Environnement, Forêt

Gap, le 06 FEV. 2019

Affaire suivie par : Alexandra MORET
Téléphone : 04.92.51.88.62
Télécopie : 04.92.40.35.83
Courriel : alexandra.moret@hautes-alpes.gouv.fr

Destinataire in fine

PJ : fiche de synthèse du PGRE

Madame, Monsieur,

Les ressources en eau du sous-bassin du Haut-Drac sont identifiées en situation de déséquilibre quantitatif dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2016-2021.

L'étude d'évaluation des volumes prélevables globaux (EVPG) a été réalisée par le bureau d'études SAFEGE d'août 2010 à février 2013 sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté Locale de l'Eau du Drac Amont. Les documents complets de l'étude sont mis à disposition sur le site de bassin à partir de l'adresse suivante :

[http : //www.rhone-mediterrance.eaufrance.fr](http://www.rhone-mediterrance.eaufrance.fr)

à la rubrique "gestion de l'eau/gestion quantitative de la ressource en eau/Etudes volumes prélevables".

La Communauté Locale de l'Eau du Drac a fait réaliser un schéma de gestion de la ressource en eau dont les résultats ont été communiqués en février 2015. Ce schéma construit en concertation avec les acteurs locaux a été en grande partie intégré dans le plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) approuvé par la Commission Locale de l'Eau lors de sa séance du 13 juin 2018.

Les services de l'État ont émis un avis favorable à ce PGRE lors de la réunion de la Mission Inter-Services de l'Eau et la Nature (MISEN) du 8 novembre 2018 en insistant sur la nécessité d'engager les actions prévues dès que possible pour permettre une réduction rapide des déséquilibres constatés et une adaptation de ce territoire aux effets du changement climatique.

En tant qu'acteurs de ce sous-bassin, je vous invite à engager, dans les meilleurs délais, les actions du PGRE pour permettre le retour à l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des usages et ainsi contribuer à l'atteinte du bon état des eaux.

Les services départementaux de l'État conduiront la révision des autorisations de prélèvements et des débits réservés nécessaires au respect des volumes prélevables par usage retenus dans le PGRE. Tous les usages existants sur le territoire sont concernés : eau potable et agricole.

La mise en œuvre de l'ensemble des actions du PGRE devra faire l'objet d'un suivi par la CLE. Je vous demande de rendre compte régulièrement de l'avancement de vos actions à la MISEN.

Le service en charge de la politique de l'eau à la direction départementale des territoires (DDT) est à votre disposition pour vous accompagner dans la conduite de ces travaux.

Le PGRE approuvé sera consultable sur le site Internet de la préfecture des Hautes-Alpes à l'adresse suivante :

<http://www.hautes-alpes.gouv.fr/>

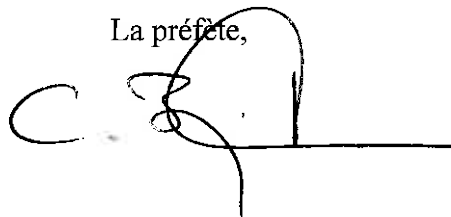
à la rubrique "Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Eau > Gestion de l'eau "

La fiche de synthèse ci-jointe identifie les objectifs visés par le PGRE et ses principales actions.

Je vous remercie pour votre mobilisation au service de la restauration de l'équilibre des ressources en eau du sous-bassin du Haut-Drac et vous invite à me faire part de toute difficulté que vous rencontreriez lors de la mise en œuvre de vos actions respectives.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La préfète,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Cécile RIGOT-DEKEYSER

Copies : ARS, DREAL-UD, DREAL / service en charge de la politique de l'eau, DDCSPP, Délégation de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse

Liste des destinataires

Commune d'AMBEL
Commune d'ANCELLE
Commune d'ASPRES LES CORPS
Commune d'AUBESSAGNE
Commune de BEAUFIN
Commune de BUISSARD
Commune de CHABOTTES
Commune de CHAMPOLEON
Commune de CORPS
Commune de FOREST SAINT JULIEN
Commune de GAP
Commune de LA CHAPELLE EN VALGAUDEMAR
Commune de LA FARE-EN-CHAMPSAUR
Commune de LA MOTTE EN CHAMPSAUR
Commune de LA SALETTE-FALLAVAUX
Commune de LAYE
Commune de LE DEVOLUY
Commune de LE GLAIZIL
Commune de LE NOYER
Commune de LES COTES DE CORPS & ST LUCIE
Commune de MONESTIER-D'AMBEL
Commune de ORCIERES
Commune de PELLAFOL
Commune de POLIGNY
Commune de SAINT BONNET EN CHAMPSAUR
Commune de SAINT FIRMIN
Commune de SAINT JACQUES EN VALGAUDEMAR
Commune de SAINT JEAN SAINT NICOLAS
Commune de SAINT JULIEN EN CHAMPSAUR
Commune de SAINT LAURENT DU CROS
Commune de SAINT LEGER LES MELEZES
Commune de SAINT MAURICE EN VALGAUDEMAR
Commune de SAINT MICHEL DE CHAILLOL
Commune de VILLARD LOUBIERE
ASA de Chauffayer
ASA de Baffol
ASA de Manse
ASA de Saint-Laurent du Cros
ASA de Villard Trottier
ASA des Hauts du Buissard
ASA du canal de Forest Saint-Julien
ASA du canal de Gap
ASA du canal des Marrons
ASA du Lac Jouffrey
ASA du plan du marais
ASL de St Julien
ASL du Canal du Villard St-Pierre
ASL du Grand Canal de St Eusèbe
ASL La Motte-en-Champsaur
Syndicat mixte Champsaur 3 Gliss
Monsieur BOREL Guy

